Modifications des directives relatives aux garderies éducatives et aux écoles

Le 18 janvier 2021

NIVEAU D'ALERTE : ROUGE

Voici les changements aux directives qui auront lieu dans une école ou dans une garderie éducative lorsqu'une région ou la province aura été placée dans un niveau d'alerte rouge. Ce document s'ajoute au document "Retour à l'école" : Directives pour les districts scolaires et les écoles ainsi qu'au Guide d'orientation pour les établissements de garderie éducative pendant la pandémie de COVID-19.

Voyage dans une région placée en niveau d'alerte rouge

Tous les déplacements entre une région en niveau d'alerte jaune ou orange et une région en niveau d'alerte rouge seront limités conformément à l'arrêté obligatoire. Vous devez suivre les directives gouvernementales que vous pouvez trouver sur le site web du Gouvernement du Nouveau-Brunswick.

Salon du personnel

L'utilisation des locaux fréquentés par le personnel scolaire et le personnel des garderies éducatives, tels que les salons du personnel et les salles de regroupement du personnel est interdite.

Garderies éducatives

Les garderies éducatives situées dans une zone en niveau d'alerte rouge ont la permission de demeurer ouvertes pour les employés et les enfants.

Seul le personnel des garderies éducatives, les enfants et autre personnel jugé essentiel, tels que les représentants de la Santé publique, de Travail Sécuritaire NB ou du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance peuvent entrer dans une garderie éducative dans un niveau d'alerte rouge.

Regroupement d'enfants

- Aucun changement de groupes d'enfants n'est autorisé pendant un niveau d'alerte rouge.
- Les nouvelles inscriptions sont autorisées pendant un niveau d'alerte rouge. Dans la mesure du possible, il est recommandé de créer de nouveaux groupes pour les nouveaux enfants.

Dépistage

- Un dépistage actif sera effectué avant d'entrer dans une garderie éducative. Ceci s'applique au personnel des garderies éducatives, aux enfants et à tous autres membres du personnel jugé essentiel, comme les représentants de la Santé publique, de Travail Sécuritaire NB ou du ministère de l'Éducation et du Développement de la petite enfance.

- La vérification de la température sera effectuée deux fois par jour, à l'arrivée et à nouveau à midi.

Utilisation des masques

- Les enfants de moins de 5 ans dans les garderies éducatives ne sont pas tenus de porter un masque en tissu dans leur local principal. Les enfants de plus de deux ans sont tenus de porter un masque en tissu dans les endroits communs. Les enfants doivent être surveillés en fonction de leur capacité à tolérer le masque ainsi que les moments de mettre et d'enlever le masque.
- Les enfants d'âge scolaire (4-12 ans) dans les garderies éducatives sont tenus de porter un masque en tissu en tout temps sauf lorsqu'ils mangent.
- Tous les employés d'une garderie éducative doivent porter un masque en tissu à tout moment lorsqu'ils se trouvent dans l'établissement et à l'extérieur sauf lorsqu'ils mangent ou sont assis seuls dans un bureau ou une salle fermée.
- Les enfants d'âge scolaire et employés d'une garderie éducative sont tenus d'apporter deux masques en tissu propres chaque jour.

Transport et excursions de classe

- Les garderies éducatives situées dans une zone en niveau d'alerte rouge peuvent continuer d'offrir le transport aller-retour à l'école. Tous les passagers, incluant le chauffeur, sont tenus de porter un masque, même lorsqu'ils sont assis seuls ou avec un membre du même ménage.
- Toutes les excursions sont annulées.

Écoles publiques

Les écoles publiques resteront ouvertes durant une zone alerte rouge. Dans le cas où un parent choisit de ne pas envoyer son enfant à l'école, ce dernier devient le premier responsable de l'éducation de son enfant. Le personnel enseignant n'est pas tenu de soutenir l'apprentissage, toutefois, toute forme d'appui à la famille est encouragée et appréciée.

Dépistage

- Un dépistage actif sera effectué auprès du personnel scolaire avant d'entrer dans une école.
- Les parents doivent dépister leur enfant CHAQUE JOUR avant de les envoyer à l'école. Si l'enfant présente un symptôme ou plus, il/elle doit rester à la maison.

- Les élèves et le personnel scolaire ne peuvent pas être dans une école s'ils ont UN symptôme ou plus.

Utilisation des masques

- Tous les élèves de la maternelle à la 12e année doivent porter un masque dans un autobus scolaire, même lorsqu'ils sont assis avec un membre de leur ménage ou seuls.
- Les élèves de la maternelle à la 8e année doivent porter un masque à tout moment à l'école, incluant à l'extérieur. On peut faire exception à cette règle lorsqu'ils sont assis à un bureau et qu'ils travaillent en silence ou mangent. Les élèves doivent porter le masque durant les cours d'éducation physique.
- Les élèves de la 9e à la 12e année doivent porter un masque à tout moment à l'école, incluant à l'extérieur. On peut faire exception à cette règle lorsqu'ils mangent. Les élèves doivent porter le masque durant les cours d'éducation physique.
- Les membres du personnel scolaire sont tenus de porter un masque à tout moment à l'école, incluant à l'extérieur. Ils peuvent faire exception à cette règle lorsqu'ils mangent ou qu'ils sont assis seuls dans un bureau ou une classe fermée.

Cas positif

- S'il y a un cas confirmé dans une école, l'école sera fermée aux élèves pour 3 jours consécutifs, y compris la fin de semaine, afin de permettre la recherche de contacts.
- Les élèves ne pourront pas fréquenter une garderie éducative durant ce 3 jours.
- Durant ces trois jours, le personnel enseignant devra soutenir l'apprentissage des élèves à la maison par divers moyens (enseignement en ligne, matériel, contact par divers moyens, …).
- Un test de dépistage de la COVID-19 sera offert à tout le personnel scolaire.

Activités parascolaires

Les clubs et les sports après l'école sont annulés.

L'éducation et activités musicales

L'utilisation d'instruments à vent et le chant ne sont pas autorisés dans un niveau d'alerte orange. Les activités musicales parascolaires, tels que SISTEMA, le théâtre, la choral et l'orchestre, ne seront pas permis.

L'éducation physique et les activités sportives

- Seules les activités physiques qui permettent la distanciation physique, telles que le yoga, la danse et la marche modérée, sont permises au secondaire. Les masques doivent être portés en tout temps.
- Les activités physiques qui permettent la distanciation physique, telles que le yoga, la danse et la marche modérée, sont fortement recommandées pour les M-8. Les masques doivent être portés en tout temps.
- Les activités sportives interscolaires, parascolaires et intra-murales ne sont pas permises dans un niveau d'alerte rouge.

Élèves et personnel scolaire vulnérables

Les élèves et le personnel scolaire qui sont immunodéprimés devraient communiquer avec leur prestataire de soins de santé pour obtenir des conseils. Des plans d'apprentissage à distance seront mis en place. L'IWK a défini les personnes immunodéprimées comme étant des personnes qui :

- subissent actuellement un traitement de chimiothérapie ou en ont subi un au cours des six derniers mois
- sont traitées par radiothérapie
- ont reçu une greffe de moelle osseuse au cours de la dernière année ou une maladie du greffon contre l'hôte
- sont receveuses d'une transplantation d'organe solide
- ont la drépanocytose
- ont une rate qui ne fonctionne pas
- ont une cause génétique de dysfonctionnement immunitaire
- ont le VIH/sida
- prennent des médicaments immunosuppresseurs
- ont d'autres antécédents d'immunodépression, tels que définis par un médecin.